

18^{ème} édition du Prix du Producteur de Court Métrage

in Festival de Clermont-Ferrand 2014

1^{er} tour de scrutin
24 sociétés nominées

25 FILMS
AUTOUR DE MINUIT
AVALON
BARNEY PRODUCTION
BATHYSPHERE PRODUCTIONS
DHARAMSALA
ECCE FILMS
ENVIE DE TEMPETE
FILMS DU BELIER
FILMS DU NORD
FILMS DU WORSO
FILMS VELVET
KAZAK PRODUCTIONS
KIDAM
LARDUX FILMS
LOCAL FILMS
NOLITA CINEMA
OFFSHORE
ORIGINE FILMS
R!STONE PRODUCTIONS
SACREBLEU PRODUCTIONS
SENSO FILMS
SESAME FILMS
TAKAMI PRODUCTIONS

Le règlement du Prix PROCIREP du Producteur de Court Métrage *in Festival de Clermont-Ferrand*

ARTICLE 1.

Le Prix PROCIREP du Producteur de Court Métrage est un prix attribué annuellement au cours du Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, doté de 5.000 Euros, qui récompense une société pour sa production en court métrage.

ARTICLE 2.

Le lauréat sera choisi sur son activité de producteur de courts métrages, sa politique de production, ses choix artistiques et l'exploitation de ses films.

ARTICLE 3.

Le lauréat sera désigné par un Collège de votants constitué des sociétés ayant bénéficié d'une aide au court métrage de la PROCIREP au cours des 3 dernières années, ci-après « Collège ». Le Collège effectuera son choix parmi une liste de nominés établie par la Commission Cinéma de la PROCIREP, sur la base des sociétés ayant au moins un film en Compétition Nationale ou Internationale ou Labo ou Films en région au Festival de Clermont-Ferrand et ayant bénéficié d'une aide de la PROCIREP au cours des 3 dernières années.

Le lauréat de l'année précédente ne pourra pas faire partie des sociétés sélectionnées lors du Prix PROCIREP de l'année suivante.

Les décisions de la Commission Cinéma sont incontestables et irrévocables.

ARTICLE 4.

Procédure de vote du Collège : le vote se déroulera en deux étapes :

- **VOTE 1 :** chaque société du Collège reçoit par courrier électronique un dossier présentant les candidats et contenant le bulletin de vote. Le vote s'effectue en renvoyant par mail à la PROCIREP le bulletin fourni. Les bulletins ne seront pris en compte que jusqu'au **vendredi 17 janvier 2014** inclus.

A cette étape, chaque société du Collège bénéficie de DEUX VOIX.

Ces voix doivent impérativement concerner deux sociétés nominées différentes. Le bulletin n'est valide que s'il mentionne deux choix de sociétés nominées différentes, ainsi que l'identification de la société votante.

La date limite du vote 1 est le **VENDREDI 17 JANVIER 2014**.

Au lendemain de la date limite de vote, le nombre de voix sera comptabilisé pour chacun des candidats.

Les trois candidats ayant remporté une majorité de voix, ainsi que toutes les sociétés ayant un nombre égal de voix en 3^{ème} position, seront éligibles pour le second tour du vote.

- **VOTE 2 :** chaque société du Collège reçoit par courrier la liste des sociétés sélectionnées à l'issue du 1^{er} tour de vote, ainsi qu'un bulletin de vote. Le vote s'effectue en renvoyant par mail à la PROCIREP le bulletin fourni. Les bulletins ne seront pris en compte que jusqu'au **28 janvier 2014** inclus.

A cette étape, chaque société bénéficie d'UNE VOIX.

Cette voix ne doit concerner qu'une seule des sociétés nominées sélectionnées à l'issue du 1^{er} tour. Le nom de la société votante doit également impérativement apparaître sur le bulletin.

La date limite de vote est le **MARDI 28 JANVIER 2014**.

Au lendemain de la date limite de vote, le nombre de voix sera comptabilisé pour chacun des candidats. Le candidat ayant remporté une majorité de voix sera le lauréat du Prix.

En cas d'ex æquo, les membres consultants de la Commission Cinéma et la PROCIREP se réservent le droit de désigner la société lauréate qui recevra le Prix.

Le dépouillement des votes sera effectuée par le seul service de la Commission Cinéma, au sein de la PROCIREP, qui est tenu à un devoir de réserve et de respecter la confidentialité des votes pendant et après la procédure de vote.

ARTICLE 5.

Le résultat des votes ne sera divulgué qu'au jour de la remise du Prix, le **MERCREDI 05 FEVRIER 2014** pendant le Festival de Clermont-Ferrand, à l'exception du lauréat qui sera préalablement prévenu, afin qu'il puisse être présent ou représenté à la remise. Le Prix sera remis par le producteur lauréat de l'édition précédente, ou à défaut, par un producteur, membre consultant de la Commission Cinéma, ou à défaut, par un représentant de la PROCIREP.

ARTICLE 6.

Une convention établie entre la PROCIREP et la société lauréate fixant les conditions d'attribution et de versement du prix sera remise au lauréat.

ARTICLE 7.

La responsabilité administrative de l'organisation du Prix Spécial Producteur de court métrage incombe à la PROCIREP.

Les lauréats du Prix du Producteur de Court Métrage

in Festival de Clermont-Ferrand

2013 : MEZZANINE FILMS Mathieu BOMPOINT

Etaient aussi nominés: AUTOUR DE MINUIT - CAIMANS PRODUCTIONS - ENVIE DE TEMPETE PRODUCTIONS - FERRIS & BROCKMAN - FILMO - FILMS DU NORD - FILMS DU WORSO - FOLIMAGE - JE SUIS BIEN CONTENT - KARE PRODUCTIONS - KAZAK PRODUCTIONS - LA VIE EST BELLE - LA VOIE LACTEE - LOCAL FILMS - PAPY 3D - PETIT FILM - REZINA PRODUCTIONS - SACREBLEU PRODUCTIONS - SEDNA FILMS - SHELLAC SUD - TAKAMI PRODUCTIONS - VIVEMENT LUNDI !

2012 : ECCE FILMS Emmanuel CHAUMET

Etaient aussi nominés: AUTOUR DE MINUIT -BIZIBI -BUTTERFLY PRODUCTIONS -FERRIS & BROCKMAN -FILMS AU LONG COURS -FILMS DE L'ARLEQUIN -FILMS DU BELIER -FILMS DU CYGNE -FILMS DU WORSO - FILMS VELVET -FOLIMAGE -ILOZ PRODUCTIONS -JPL FILMS -LOCAL FILMS -METRONOMIC -MEZZANINE FILMS -SESAME FILMS -SOMBRERO FILMS -STROMBOLI FILMS -TAKAMI PRODUCTIONS -TITA PRODUCTIONS -VIVEMENT LUNDI !

2011 : KAZAK PRODUCTIONS Jean-Christophe REYMOND et Amaury OUISE

Etaient aussi nominés: 4A4 PRODUCTIONS -ANNEE ZERO -CAIMANS PRODUCTIONS -CARLITO FILMS -DIVINE PRODUCTIONS -ECCE FILMS - FILMS DU NORD -FILMS DU WORSO -FOLIMAGE -KARE PRODUCTIONS - LA LUNA PRODUCTIONS -LA VIE EST BELLE -LES ENRAGES -LOCAL FILMS -METRONOMIC -MEZZANINE FILMS -NOODLES PRODUCTION -PAPY 3D PRODUCTIONS -PARIS BREST PRODUCTIONS -RISTONE PRODUCTIONS - SENSITO FILMS -TAKAMI PRODUCTIONS

2010 : SACREBLEU PRODUCTIONS Ron DYENS

Etaient aussi nominés: ANDOLFI -AUTOUR DE MINUIT -BIZIBI -CAPRICCI FILMS -CHAYA FILMS -DE FILMS EN AIGUILLE -DHARAMSALA -ECCE FILMS -FILMS DE L'ARLEQUIN -FILMS DE LA GRANDE OURSE -FILMS DU BELIER -FILMS DU POISSON -FILMS DU REQUIN -FILMS VELVET -KALEO FILMS -LA LUNA PRODUCTIONS -LA VIE EST BELLE -LARDUX FILMS - MEROE FILMS -METRONOMIC -MEZZANINE FILMS -QUALIA FILMS - SESAME FILMS -TAKAMI PRODUCTIONS -TITA PRODUCTIONS -TS PRODUCTIONS

2009 : AURORA FILMS Charlotte VINCENT

Etaient aussi nominés: AUTOUR DE MINUIT -DE FILMS EN AIGUILLE - DHARAMSALA -EPICENTRE FILMS -FILMS AU LONG COURS -FILMS DE L'ARLEQUIN -FILMS DU BELIER -FILMS DU REQUIN -FILMS VELVET - FOLIMAGE -JE SUIS BIEN CONTENT -LA LUNA PRODUCTIONS - MEZZANINE FILMS -SACREBLEU PRODUCTIONS -SEDNA FILMS - SOMBRERO PRODUCTIONS -TAKAMI PRODUCTIONS -TS PRODUCTIONS

2008: FILMS DU NORD Arnaud DEMUYNCK

Etaient aussi nominés: AURORA FILMS -DIVINE PRODUCTIONS -ENVIE DE TEMPETE PRODUCTIONS -FILMS AU LONG COURS -FILMS DE LA GRANDE OURSE -FILMS VELVET -JE SUIS BIEN CONTENT -LA VIE EST BELLE - LARDUX FILMS -LOCAL FILMS -OSTINATO PRODUCTION -PARIS-BREST PRODUCTION -TABO TABO FILMS -VIVEMENT LUNDI !

2007 : CHÂTEAU-ROUGE PRODUCTION Sébastien DE FONSECA

Etaient aussi nominés: FILMS DE L'ARLEQUIN - FILMS DE LA GRANDE OURSE - FILMS DU BELIER - FILMS SAUVAGES - FOLIMAGE - JE SUIS BIEN CONTENT - K PRODUCTION - KARE PRODUCTIONS - LA LUNA PRODUCTIONS - PRODUCTIONS BALTHAZAR - LOCAL FILMS - MOBILIS

PRODUCTIONS - PARIS-BREST PRODUCTION - SACREBLEU PRODUCTIONS - SOMBRERO PRODUCTIONS - SUSPIRIA FILMS - TABO TABO FILMS

2006 : AUTOUR DE MINUIT Nicolas SCHMERKIN

Etaient aussi nominés: 4A4 PRODUCTIONS - BIANCA FILMS - BIZIBI - FILMS DE LA GRANDE OURSE - FILMS DE L'ESPOIR - FILMS DU NORD - FILMS HATARI - FOLIMAGE - K PRODUCTION - LA VIE EST BELLE - LOCAL FILMS - PARIS-BREST PRODUCTIONS - PLAY FILM - TARA FILMS - TARANTULA FRANCE - VIVEMENT LUNDI !

2005 : FILMS SAUVAGES Jean-Christophe SOULAGEON

Etaient aussi nominés: 4A4 PRODUCTIONS - ARTCAM INTERNATIONAL - AUTOUR DE MINUIT - BIANCA FILMS - BIG PRODUCTIONS - BIZIBI - CHATEAU ROUGE PRODUCTIONS - DHARAMSALA - ELENA FILMS - FILMS A UN DOLLAR - FILMS HATARI - JE SUIS BIEN CONTENT - KARE PRODUCTIONS - LAZENNEC TOUT COURT - METRONOMIC - MOVIE DA - PARAISO PRODUCTION - PRODUCTIONS BALTHAZAR - SACREBLEU PRODUCTIONS - SOMBRERO PRODUCTIONS - TS PRODUCTIONS

2004 : FILMS DE LA GRANDE OURSE Florence AUFFRET

Etaient aussi nominés: 4A4 PRODUCTIONS - ANTIPROD - ARTCAM INTERNATIONAL - AVALON - BIZIBI - CAPHARNAUM PRODUCTIONS - DHARAMSALA - ENTROPIE FILMS - FILMS AU LONG COURS - FILMS DU KIOSQUE - FOLIMAGE - JE SUIS BIEN CONTENT - LAZENNEC TOUT COURT - MAGOURIC - MOBY DICK FILMS - NADA - ONYX FILMS - PRODUCTIONS DE L'AMOUR FOU - SOMBRERO PRODUCTIONS - SOTAVENTO - TS PRODUCTIONS

2003 : KARE PRODUCTIONS Antoine REIN et Fabrice GOLDSTEIN

Etaient aussi nominés: AVALON FILMS - BIANCA FILMS - DHARAMSALA - K PRODUCTION - LARDUX FILMS - LAZENNEC TOUT COURT

2002 : BALTHAZAR PRODUCTIONS Jérôme DOPFFER et Bénédicte COUVREUR

Etaient aussi nominés: FILMS DU KIOSQUE - KARÉ PRODUCTIONS - LARDUX FILMS - NAHORA FILMS - VIRIDIANA PRODUCTIONS

2001 : FOLIMAGE Jacques-Rémy GIRERD et Patrick EVENO

Etaient aussi nominés: ARTÉFILM - FIDÉLITÉ - HEURE D'ÉTÉ - KARÉ PRODUCTIONS - LITTLE BEAR - MAGOURIC - MAT FILMS - PERLA FILMS - SÉSAME FILMS

2000 : FILMS DU KIOSQUE François KRAUS et Denis PINEAU-VALENCIENNE

Etaient aussi nominés: AGAT FILMS et EX NIHILO - LARDUX FILMS - LAZENNEC TOUT COURT - FILMS DU POISSON - MOVIE DA - MOVIMENTO PRODUCTIONS - SOMBRERO PRODUCTION

1999 : QUO VADIS CINEMA Jérôme VIDAL

Etaient aussi nominés: ELLABEL PRODUCTIONS - FIDELITE PRODUCTIONS - FILMS DU KIOSQUE - INJAM PRODUCTION - LAZENNEC TOUT COURT - MAGOURIC - VIRIDIANA PRODUCTION - WHY NOT PRODUCTIONS

1998 : LARDUX FILMS Christian PFOHL et Marc BOYER

Etaient aussi nominés: 4A4 PRODUCTIONS -CINQ CONTINENTS -FIDELITE - FILMS DE MAI - GLORIA FILMS -HEURE D'ETE -LANCELOT FILMS - LAZENNEC TOUT COURT -MAGOURIC - MOVIMENTO - STELLAIRE PRODUCTIONS - SUNDAY MORNING

1997 : MAT FILMS - Richard MAGNIEN

Outre la dotation par la PROCIREP, le lauréat bénéficie d'une « CARTE BLANCHE » offerte par le Festival de CLERMONT-FERRAND, au cours de l'édition suivante du festival.